

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
EMPLOI - CREATION ET TRANSMISSION ENTREPRISES - COMMERCE ET ARTISANAT
- ESS - FIBRE OPTIQUE - TIC

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - MARCHÉ DE FORMATION POST CREATION
D'ENTREPRISES (7 LOTS) - SIGNATURE DES AVENANTS N°1 AUX 7 LOTS

Vu la décision n°2020/233 en date du 12 mars 2020, par laquelle le Président a décidé d'attribuer et de signer les marchés ayant pour objet la réalisation de formations post création d'entreprises, pour une durée de 4 mois à compter de leur notification pour une exécution des prestations devant s'achever au 30 juin 2020, selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : Gestion financière de l'activité : société MP CONSULTANTS ayant son siège social à Cobrieux (59830), 15 petite rue pour un montant de 1 200 €,
- Lot 2 : Fiscalité : groupement conjoint avec mandataire solidaire composée des sociétés Expertise Humafin' et Initiatives et Cité (mandataire) ayant son siège social à Lille (59800), 75 rue Léon Gambetta pour un montant de 900 € HT,
- Lot 3 : Développement commercial : société MP CONSULTANTS ayant son siège social à Cobrieux (59830), 15 petite rue, pour un montant de 600 € HT,
- Lot 4 : Recherches de financement et partenariats économiques : groupement conjoint avec mandataire solidaire composée des sociétés Extracité, Culture d'Entreprise et Initiatives et Cité (mandataire) ayant son siège social à Lille (59800), 75 rue Léon Gambetta pour un montant de 1 800 € HT,
- Lot 5 : Ressources humaines : société MP CONSULTANTS pour un montant de 600 € HT, ayant son siège social à Cobrieux (59830), 15 petite rue,
- Lot 6 : Communication : groupement conjoint avec mandataire solidaire composée des sociétés On est bien là (Bien Fait Pour Ta Com) et Initiatives et Cité (mandataire) ayant son siège social à Lille (59800), 75 rue Léon Gambetta pour un montant de 1 800 € HT,
- Lot 7 : Bien-être et santé du dirigeant : société MP CONSULTANTS pour un montant de 600 € HT,

Considérant que ces marchés ont été notifiés aux titulaires entre le 13 et le 17 mars 2020,

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire résultant de l'épidémie du COVID-19, l'exécution des prestations a dû s'arrêter, des ordres de service d'arrêt ont donc été émis en date du 6 avril 2020 pour chacun des lots,

Considérant que dans ce contexte, il y a lieu de modifier l'article 5 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), relatif à la durée du contrat, laquelle comporte par ailleurs une erreur matérielle de rédaction qu'il convient de rectifier,

Considérant que l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020, portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au Code de la

commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, autorise la prolongation de marché,

Considérant qu'il convient de signer un avenant n°1 ayant pour objet de modifier la durée d'exécution des prestations, qui débute à compter de la notification du contrat et devra s'achever au 15 décembre 2020, |

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 au marché ayant pour objet la réalisation de formation post création d'entreprises, dont l'objet est de modifier les dispositions de l'article 5 du CCAP, relatives aux délais d'exécution des prestations, avec les sociétés et groupements suivants :

- Lot 1 : Gestion financière de l'activité : société MP CONSULTANTS ayant son siège social à Cobrieux (59830), 15 petite rue,
- Lot 2 : Fiscalité : groupement conjoint composé des sociétés Expertise Humafin' et Initiatives et Cité (mandataire) ayant son siège social à Lille (59800), 75 rue Léon Gambetta,
- Lot 3 : Développement commercial : société MP CONSULTANTS, ayant son siège social à Cobrieux (59830), 15 petite rue,
- Lot 4 : Recherches de financement et partenariats économiques : groupement conjoint composé des sociétés Extracité, Culture d'Entreprise et Initiatives et Cité (mandataire) ayant son siège social à Lille. (59800), 75 rue Léon Gambetta,
- Lot 5 : Ressources humaines : société MP CONSULTANTS, ayant son siège social à Cobrieux (59830), 15 petite rue,
- Lot 6 : Communication : groupement conjoint composé des sociétés On est bien là (Bien Fait Pour Ta Com) et Initiatives et Cité (mandataire) ayant son siège social à Lille (59800), 75 rue Léon Gambetta,
- Lot 7 - Bien-être et santé du dirigeant : société MP CONSULTANTS, ayant son siège social à Cobrieux (59830), 15 petite rue.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 22 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 22 juin 2020
Et de la publication le : 22 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

WACHEUX Alain